

Nous retardons d'un siècle ou deux, sur les pays anglo-saxons, qui ne connaissent plus ce genre de querelles stériles et périmées. . . et qui auraient tout à perdre à y revenir.

La loi fut le prétexte — innocent — à de violentes attaques personnelles contre les 34 membres de la majorité parlementaire.

Un procès retentissant en calomnie s'en suivit.

J'y fus mêlé, comme partie civile en cause et comme un des avocats plaidants.

Je m'abstiendrai de faire la description de ce procès sensationnel, émaillé de points de droit désormais élucidés*) et truffé, par endroits, d'épisodes hilares.

Les choses les plus sérieuses offrent, parfois, un aspect plaisant pour qui les aborde avec bonne humeur.

Mais pourquoi remuer de vieilles cendres ?

A quoi bon ressusciter des querelles périmées ? rallumer des passions éteintes ?

Surtout, à quel titre jeter le discrédit, à des années de distance — à la cantonade, voudrais-je dire — sur des hommes qui ont pu se tromper sur les intentions de leurs adversaires politiques ? sur des hommes de qui le tempérament, au cours de la lutte, a excédé la mesure ?

Il n'est pas donné à tous d'évaluer la portée des mots, ni de supputer à temps le mal que leurs outrances verbales peuvent faire à autrui.

Mais laissons cela ! L'apaisement s'est fait, depuis ; c'est là ce qui importe.

Les choses allèrent leur train.

La guerre de 1914—1918, avec son cortège de souffrances, avait engendré un climat de détente.

Les éléments de gauche n'étaient pas loin de se prêter à un compromis, à un geste susceptible d'éteindre une querelle — tempête dans un verre d'eau — qui n'avait que trop duré.

La « fibre morale » du Luxembourgeois n'est pas intraitable.

Mais il s'agissait, pour les uns comme pour les autres, de sauver la face : pour les auteurs de la loi, de ne pas revenir sur l'essentiel ; pour les tenants du parti social-chrétien, d'obtenir quelques menues satisfactions.

Problème d'opportunité, de psychologie politique, de tact et de mesure !

M. Joseph BECH, Directeur Général de l'Intérieur et de l'Instruction publique, s'employa avec bonheur à une formule de conciliation.

*) *Pasicrisie luxembourgeoise*, tome X, page 303.